

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :
1^{er} Avril 2011

L'an deux mille onze, le huit Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 17

Absents : 1

Votants : 17

Exprimés : 18

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire
Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints
Mmes BRUNET, CHRETIEN, GAUDIN, KICA, PLOUY,
VOLLAIS, Mrs BRUNET, FOUCHER, KECHICHIAN,
LAURENT, RIDEL, TORRES.

Absents excusés : Mr MARIE.

Mr MARIE donne pouvoir à Mme CHRETIEN.

Secrétaire de séance : Mr LAMOTTE.

Le procès-verbal de la séance du 25/03/11 est approuvé.

N° 1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2010 :

Monsieur RIDEL, doyen d'âge de l'assemblée, présente le compte administratif 2010 de la commune qui s'établit comme suit :

* Section d'investissement :

Dépenses	: 652 738,29 €
Recettes	: 606 052,08 €
Déficit	: 46 686,21 €

* Section de fonctionnement :

Dépenses	: 874 586,42 €
Recettes	: 1 396 195,88 €
Excédent	: 521 609,46 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2010 de la commune (Madame le Maire ne prend pas part au vote) ;

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent

- après examen des titres définitifs de créances à recouvrer, des mandatements, des bordereaux de titres et de mandats, du compte de gestion dressé par Monsieur LE GUEN, Trésorier de la commune, accompagné des états de développement des comptes de tiers, des états de l'actif et du passif, les états des restes à payer et des restes à recouvrer
- après s'être assuré que le Receveur de la Commune a bien repris dans ses écritures, le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, tous les titres de recette émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer en comptabilité.

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur LE GUEN, Trésorier de la commune, n'appelle ni observation, ni réserve.

N° 2 – COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT :

Voir délibération jointe en annexe.

N° 3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition de la commission des finances et de la commission vie locale, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions aux associations comme suit :

ABA	: 100,00 €
ALD	: 8 100,00 €
Amicale des Pompiers	: 119,60 €
Anciens Combattants	: 280,00 €
Association Pays d'Auge	: 150,00 €
ASTTD	: 1 000,00 €
ATEA	: 250,00 €
Comité de Jumelage	: 2 500,00 €
Comité des Fêtes	: 1 000,00 €
Croix Rouge	: 150,00 €
Don du Sang	: 500,00 €
Dozulé Football Club	: 5 500,00 €
Elégance et jeunesse aug.	: 1 000,00 €
Enfant bleu	: 300,00 €
Etoile sportive caennaise	: 450,00 €
Famille Dozuléenne	: 1 000,00 €
Horizon Loisirs	: 200,00 €
Le Mai Dozuléen	: 3 500,00 €
Les P'tites Mains	: 1 000,00 €
Mission Locale	: 1 700,00 €
Prévention routière	: 100,00 €
Société des Courses	: 1 000,00 €
Souvenir Français	: 500,00 €

UFCV	: 3 731,00 €
4L Trophée	: 100,00 €
CFA de l'Orne	: 60,00 €
MFR Blangy-le-Château	: 35,00 €
MFR La Pommeraye	: <u>70,00 €</u>
	34 395,60 €

Le Conseil Municipal prévoit une subvention de 1 000,00 € pour le Comité des Fêtes, qui se décompose en deux : 220,00 € d'une part et 780,00 € d'autre part en prévision de l'organisation d'un Noël des enfants. Cette deuxième partie sera versée si la manifestation a effectivement lieu.

Les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote pour l'association qui les concerne car ils font partis d'une association sont : Mr RIDEL pour l'ALD, Mr LAMOTTE pour le Souvenir Français, Mme KICA pour Famille Dozuléenne, Mr VALLEE pour Horizon Loisirs.

Le Conseil Municipal, a décidé l'attribution des subventions aux associations telle qu'elle est proposée ci-dessus.

N° 4 – COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2011 :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LE GUEN, Trésorier, qui présente le budget primitif 2011 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement à 836 748,00 €
- pour la section de fonctionnement à 1 312 513,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2011 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 836 748,00 € pour la section d'investissement et à 1 312 513,00 € pour la section de fonctionnement.

N° 5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, vote le maintien des taux de l'année de référence, soit :

Taxe d'habitation	: 8,96 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 13,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 4,19 %
CFE	: 11,25 %

N° 6 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SIGNALÉTIQUE, AMÉNAGEMENT DU SQUARE, TRAVAUX GENDARMERIE, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention à titre exceptionnel et non reconductible auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales pour la signalétique, l'aménagement du square, les travaux à la gendarmerie et les travaux d'aménagement du relais assistantes maternelles.

N° 7 – SIGNALÉTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DIRECTE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi pour l'ensemble de la signalétique.

N° 8 – CIMETIÈRE ET AMÉNAGEMENT DU SQUARE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre des communes centre-bourg auprès du Conseil Général pour les travaux de drainage du cimetière et l'aménagement du square.

N° 9 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : DEMANDE DE SUBVENTION DETR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la Sous-Préfecture pour les travaux d'aménagement du relais assistantes maternelles, qui ont été inscrits au budget primitif 2011 et dont le coût HT se décompose comme suit :

Investissement Dépenses : 38 302,76 €

Art. 2313 : **25 760,95 €** (Plomberie : 6 238,90 €
Maçonnerie : 2 983,50 €
Electricité : 5 432,30 €
Peinture + sols : 11 106,25 €)

Art. 2183 : **1 663,88 €** (Mobilier de bureau)

Art. 2184 : **4 038,46 €** (Mobilier pour les enfants)

Investissement Recettes : 28 727,07 €

Art. 1341: **9 575,69 €** (Subvention DETR)

Art. 1321: **19 151,38 €** (Subv exceptionnelle)

Autofinancement : **9 575,69 €**

Art. 2188 : **6 839,47 €** (Stores : 1 588,63 €
Jeux – Structures de motricité : 5 250,84 €)